

Accompagnement des associations par l'État : sévère jugement de la Cour des comptes

Au premier trimestre 2021, la Cour des comptes s'est intéressée à la politique d'accompagnement de la vie associative par l'État, laquelle est confiée à la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) rattachée, depuis juillet 2020, au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Dans son référé en date du 10 mars 2021 (4 pages) ⁽¹⁾, la Cour des comptes se montre plutôt sévère : « *Cette politique pourrait être mieux organisée et mise en œuvre de façon plus efficace* ».

La première partie titre sur « *une politique instable et une organisation fragile* ». La Cour des comptes effectue ici le constat d'« *une absence de stratégie de long terme qui nuit à l'efficacité des actions* », ainsi que d'« *un effort étatique trop segmenté pour atteindre une taille critique* ». Elle suggère notamment de clarifier la conduite de la politique d'accompagnement aux niveaux central et territorial.

La seconde partie (« *Une vie associative à revivifier par un soutien modernisé* ») développe diverses pistes possibles d'amélioration. Ainsi, la Cour des comptes est favorable à une fusion du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) et du Fonds de développement de la vie associative (FDVA) afin d'alléger leurs charges de gestion et de réorienter les interventions de l'État vers des enjeux de modernisation des réseaux associatifs. La Cour des comptes est favorable à des aides plus ciblées, mais aussi plus élevées « *pour corriger le saupoudrage actuel des subventions* ».

Par ailleurs, elle suggère d'accentuer l'aide à la transition numérique du monde associatif. Enfin, pointant « *la profusion des guichets d'accompagnement des associations* » (notamment avec les Centres de ressources et d'information des

bénévoles ⁽²⁾, les Dispositifs locaux d'accompagnement...), la Cour des comptes propose d'unifier le réseau des guichets de proximité.

Jean-Michel Blanquer répond point par point...

Dans sa réponse de trois pages en date du 18 mai 2021 ⁽³⁾, le ministre, Jean-Michel Blanquer, réfute, ou du moins nuance chacun des constats. Par exemple, sur l'« *absence de stratégie à long terme* », le ministre souligne que « *la succession de plans de soutien au cours des quinze dernières années peut s'expliquer par la nécessité d'adapter les dispositifs et d'innover au regard de l'évolution du monde associatif et de son environnement économique et social au cours de la période* ».

Sur la fusion du Fonjep et du FDVA, le ministre n'y est pas favorable : « *Ces fonds présentent des objets distincts et complémentaires, et leurs modes de gestion sont différents* ».

Le ministre, en particulier, n'est pas d'accord sur le constat d'un « *saupoudrage* » concernant les subventions du FDVA : « *Le soutien du FDVA permet d'accompagner toute demande, de fonctionnement ou de projet répondant à des besoins identifiés localement par les acteurs de terrain associatifs eux-mêmes* ».

Concernant l'unification des guichets d'accompagnement du monde associatif, le ministre répond qu'un travail visant à mieux structurer l'accompagnement local des associations est en cours.

(1) – <https://www.ccomptes.fr/system/files/2021-05/20210519-refere-S2021-0094-politique-accompagnement-vie-associative-Etat.pdf>

(2) – Il existe actuellement deux Crib en Mayenne : le Comité départemental olympique et sportif (Cdos) et le CÉAS de la Mayenne. Aujourd'hui, gratuitement, ils accueillent, informent, conseillent, orientent les associations pour toute demande.

(3) – <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2021-05/20210519-refere-S2021-0094-politique-accompagnement-vie-associative-Etat-rep-MENJS.pdf>

Une « *typologie d'acteurs à trois niveaux* » est d'ores-et-déjà prévue :

- ✓ Des interlocuteurs de proximité pour orienter les associations.
- ✓ Des conseillers de premier niveau (généralistes).
- ✓ Des conseillers de second niveau (experts, dont les Centres de ressources et d'information des bénévoles et Dispositifs locaux d'accompagnement).

Concrètement, il est fort probable que les observations et recommandations de la Cour des comptes, quelque peu nouvelles, restent toutes lettre morte. Le ministre a un peu répondu à tout... Par contre, la nouvelle organisation des guichets d'accompagnement est attendue.